



Au nom de Dieu, le Compatissant, le Miséricordieux

Message du

DR HUSSEIN A. GEZAIRY

Directeur régional

de l'OMS pour la Méditerranée orientale

à l'occasion de la

Journée mondiale du sida 2011

Ces dernières années, les efforts et les ressources consacrés à l'intensification de la riposte du secteur de la santé à l'épidémie de VIH dans la Région ont abouti à de remarquables réalisations, notamment un meilleur accès aux services de prévention et de soins du VIH. Tous les pays se sont employés à élargir l'accès au traitement antirétroviral, qui permet de sauver des vies. De 2008 à 2010, le nombre de personnes vivant avec le VIH et bénéficiant de ce traitement a augmenté de 55 %. Dans plusieurs pays, il a même doublé. Pourtant, la plupart des personnes touchées dans notre Région ignorent qu'elles sont infectées ou sont inconnues du système de santé. De ce fait, la couverture régionale par le traitement antirétroviral demeure la plus faible au monde.

La stigmatisation des personnes vivant avec le VIH et de celles qui sont exposées à un risque accru de transmission du VIH se poursuit à divers degrés dans la Région, de même que la discrimination à leur encontre. Ces deux phénomènes constituent de puissants obstacles à l'accès aux services de prévention et de soins, et sont particulièrement inquiétantes lorsqu'ils se produisent dans les structures de soins et sont le fait du personnel de santé. Les groupes de populations stigmatisées devraient être encouragés à rechercher des services de santé et à bénéficier d'interventions sanitaires, mais il existe à cet égard des entraves majeures.

La communauté de soignants a été témoin du refus opposé à certaines femmes sur le point d'accoucher d'être admises dans une maternité en raison de leur séropositivité. Des hommes, des femmes et des enfants vivant avec le VIH et devant impérativement subir une intervention chirurgicale se sont vus dénier ce droit. D'autres ont eu affaire à des agents de santé qui n'ont pas voulu les soigner, y compris dans le cadre de traitements non invasifs.

Enfin, en raison de mesures publiques et institutionnelles, le test VIH a été imposé à toutes les personnes avant leur admission à des services de santé, ce qui donne souvent lieu à des commérages, voire des refus d'accès pour les séropositifs et une mise en isolement infondée.

Le droit à la santé est un droit fondamental. C'est pourquoi le thème régional choisi dans le cadre de la campagne mondiale de lutte contre le sida en 2011 est la stigmatisation et la discrimination dans les structures de soins. Il nous invite à réfléchir aux droits de l'homme dans le contexte de l'accès universel à la prévention, au traitement et aux soins du VIH.

Le droit de chaque être humain au meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre est un principe fondamental de la Constitution de l'OMS. En tant que responsables de la santé de nos populations, nous ne devons pas tolérer que des soins de santé soient refusés aux personnes qui en ont besoin, en raison de leur séropositivité ou du jugement moral porté sur leur comportement. Nous devons donc redoubler d'efforts pour remettre en question et obtenir la modification des politiques qui enfreignent le droit des personnes vivant avec le VIH ou qui présentent un risque accru de transmission, de recevoir des soins de santé de qualité. Personne ne doit non plus subir un test VIH sans son consentement. Enfin, la séropositivité ne doit pas influencer négativement sur l'accès aux services de santé. Une démarche fondée sur les droits de l'homme est la seule voie possible pour réaliser l'accès universel à la prévention, au traitement et aux soins du VIH.